

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANOVA

Séance du 13 octobre 2022

Individualisation de subvention
Exercice 2022
Fondation du Patrimoine

Délibération n° 015/2022

L'an deux mille vingt deux le 13 octobre, à dix huit heures et trente minutes , le Conseil municipal de la commune de Villanova, légalement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à la Mairie de Villanova sous la présidence de M. le Maire, VINCILEONI Antoine.

Étaient présents :

MILLET Claude , BIANCAMARIA Fabien, TARRASSENKO François Adjoints au Maire.

MARCAGGI Séraphine, LUCIANI Paul, Conseillers municipaux.

Avait donné procuration :

Étaient absents :

BIANCAMARIA Michel,
CASASOPRANA Olivier
SCHALK Thierry,
CHAPOT Thomas ,
DANESI Etienne

Nombre de membres composant l'assemblée : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents ou représentés : 06

Le quorum étant atteint, M. BIANCAMARIA Fabien est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Le Maire expose,

La Fondation du Patrimoine œuvre particulièrement dans le domaine de la préservation et de mise en valeur du petit patrimoine bâti, par l'apport de financements et de support technique.

La commune subventionne depuis quelques années le fonctionnement de la Fondation du Patrimoine. Il est proposé au conseil municipal de poursuivre cette collaboration, en lui allouant pour l'exercice 2022 une subvention de 150 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022 de la commune chapitre 65 article 6574.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- d'attribuer à la Fondation du Patrimoine , pour l'exercice 2022 une subvention de 150 €.

Fait et délibéré à Villanova, les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire,

VINCILEONI Antoine,

